

AMOEBA obtient l'autorisation de mise sur le marché à des fins de R&D pour 10 sites industriels en Belgique, Italie et Pays-Bas.

Chassieu, le 26 avril 2016 - AMOEBA (FR0011051598 - AMEBA) producteur d'un biocide biologique capable d'éliminer le risque bactérien dans l'eau, annonce aujourd'hui l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché à des fins de recherche et développement pour la Belgique, pour l'Italie ainsi qu'une extension de l'autorisation pour les Pays-Bas.

- En Belgique : AMOEBA obtient du Service Public Fédéral de Santé Publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement (SFP) l'autorisation de mise sur le marché à des fins de R&D du BIOMEBA pour 10 sites industriels.
- En Italie : AMOEBA obtient du Ministère de la Santé, le même type d'autorisation et ce, également pour 10 sites industriels.
- Aux Pays-Bas : Suite à l'obtention en février 2015 d'une autorisation similaire délivrée par la Commission d'autorisation des produits phytopharmaceutiques et biocides, AMOEBA obtient aujourd'hui une extension pour réaliser des tests sur 10 sites industriels, au lieu de 3.

Grâce à l'obtention de ces AMM à des fins de R&D, AMOEBA effectuera des tests industriels sur une trentaine de sites dans ces 3 pays. Pour rappel, des tests de même nature ont déjà été réalisés sur plusieurs sites en France, comme Häagen-Dazs, ArcelorMittal ou Dalkia, sites qui utilisent à titre expérimental le biocide d'AMOEBA depuis plusieurs années.

« L'extension de nos tests dans plusieurs pays européens est une préparation à taille réelle de nos distributeurs et de notre chaîne logistique avant l'obtention de l'AMM. » souligne **Fabrice PLASSON, Président du Directoire d'AMOEBA.**

A propos d'AMOEBA: Basée à Chassieu - France, AMOEBA développe un biocide biologique capable d'éliminer le risque bactérien présent dans l'eau (légionelle, pseudomonas, listeria, ...). Cette solution entièrement naturelle apparaît comme une alternative aux traitements chimiques traditionnellement utilisés dans le monde industriel. AMOEBA poursuit ses démarches réglementaires afin de lancer au 1^{er} semestre 2016 la demande d'AMM provisoire pour l'ensemble des pays européens dès lors que l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) aura validé la solution AMOEBA pour l'application « Tours Aéroréfrigérantes ». Sur un marché mondial des biocides chimiques estimé à 21 Md€⁽¹⁾, AMOEBA se concentre aujourd'hui sur le



segment des tours aéroréfrigérantes industrielles (TAR) évalué à 1,7 Md€⁽²⁾. Sa technologie de rupture répond aux nouvelles réglementations en matière de rejets chimiques dans l'environnement. AMOÉBA est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris et a intégré l'indice CAC® Small le 21 septembre dernier. Pour plus d'informations : www.amoeba-biocide.com.

(1) : Sources combinées par Amoéba venant des traiteurs d'eau, de Freedonia, d'Eurostat et MarketsandMarkets

(2) : Données Amoéba combinées à partir des sources : DRIRE 2013, Eurostat, ARHIA 2013

Contacts :

Amoéba
Christine GENDROT LAURAIN
Responsable Communication
06 62 10 83 70
christine.laurain@amoeba-biocide.com

Actifin
Ghislaine GASPARETTO
Communication financière
01 56 88 11 11
ggasparetto@actifin.fr